

CALCUL DE LA PUISSANCE D'UN CHAUFFAGE

ven 07/09/2018 - 09:00

Source baticopro.com

Pour obtenir la température souhaitée dans son logement, installer une chaudière adaptée est primordial. Dans une copropriété, le système de chauffage peut être collectif ou individuel, bien que d'ici le 31 décembre 2019, l'ensemble des bâtiments à destination d'habitation devront être munis d'un système d'individualisation des frais de chauffage.

Calculer la puissance de chauffage permettra de choisir une chaudière répondant à vos besoins.

Températures recommandées par pièce

Le confort thermique des résidents correspond à des températures différentes d'une pièce à une autre. Pour réduire ses dépenses énergétiques, voici les températures recommandées dans votre logement en copropriété.

Pièce	Température recommandée
Pièces à vivre (cuisine, salle à manger et salon)	19°C
Chambres	entre 16 et 17°C
Salle de bains	entre 19 et 22°C

Pièces intermédiaires (entrée, toilettes et dégagements)	17°C
Pièces inoccupées	14°C
Logement inoccupé (vacances, en attente de location, etc.)	entre 12 et 14°C

[Lire la suite sur baticopro.com](http://baticopro.com)

